

**Contribution des Associations de la  
Communauté d'Agglomération Saint-  
Germain Boucles de Seine sur le Plan  
d'Actions pour le Plan Climat Air  
Energie Territorial (PCAET)**

-

**Maisons-Laffitte Développement  
Durable (MLDD)**

## **PREAMBULE**

Tout d'abord, en tant qu'associations implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), nous saluons le travail réalisé par la Communauté d'Agglomération, que ce soit pour ses bilan et diagnostic, la définition de sa stratégie, ses débuts de communication et l'élaboration d'un premier plan d'actions.

Face aux changements climatiques, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit être un des vecteurs essentiels pour infléchir les tendances actuelles et s'adapter à ces enjeux critiques, urgents et donc très prioritaires, en déclinant sur notre territoire les politiques nationales et en développant une ambition propre.

Les associations signataires souhaitent s'assurer que le Plan d'action sera le plus efficace possible et contribuer positivement aux actions, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PCAET.

Ce document de remarques est organisé en remarques générales et ensuite en remarques spécifiques sur les axes du Plan d'Actions. Il se termine par une conclusion.

## **REMARQUES GÉNÉRALES**

Le PCAET est avant tout un projet de territoire, c'est-à-dire qu'il doit être celui de l'ensemble des acteurs du territoire, élus, entreprises, associations, citoyens, etc., pour faire de notre territoire un territoire résilient, répondant aux enjeux environnementaux à venir. La CASGBS doit en être, certes le pilote, mais surtout le catalyseur d'actions et le garant de l'efficacité de ces actions. Les associations entendent jouer un rôle significatif pour supporter l'atteinte des objectifs.

Aussi, avons-nous identifié un certain nombre d'améliorations générales importantes à apporter au Plan d'Actions du PCAET :

- **La gouvernance du Plan d'Actions doit être définie.** Cela passe par la mise en place d'un comité de pilotage, organe de décision et responsable de la bonne exécution du Plan d'Actions regroupant des représentants de tous les acteurs du plan. La périodicité des réunions de ce comité de pilotage devra être suffisamment resserrée (a minima une fois par mois au démarrage) du fait de la criticité des enjeux et de la criticité du Plan d'Actions. Les Associations doivent naturellement être représentées dans le Comité de Pilotage et, dès qu'elles seront notifiées, elles nommeront des représentants.
- La réalisation du plan étant largement déléguée aux communes, il apparaît nécessaire que chacune d'entre elles nomme un référent.
- Cette structure et l'animation du plan nécessite d'affecter les moyens humains nécessaires au sein des services de la CASGBS.
- **Les actions proposées, dans l'ensemble à juste titre, doivent être les plus concrètes possibles** dans leur définition, ce qui semble également le souhait de la CASGBS. Or, même si le PCAET est revu tous les trois ans, il est nécessaire d'entamer dès maintenant des actions concrètes même si des modifications doivent intervenir par la suite pour satisfaire toutes les parties prenantes
- Par ailleurs, il serait sans doute opportun de définir certaines de ces actions dans un écosystème plus large, tel que le niveau régional.
- **Les objectifs principaux**, à savoir la lutte contre le réchauffement climatique (réduction des Gaz à Effet de Serre – GES – économie d'énergie et de matières premières, qualité de l'eau et de l'air) et l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques (canicules, pics de chaleurs plus fréquents et intenses, raréfaction de l'eau ... ) même s'ils apparaissent dans le document « Rapport de stratégie du PCAET », mériteraient d'être rappelés en préambule des actions.
- **La contribution des actions à la réussite de ces objectifs** doit être quantifiée et le pilotage doit s'appuyer sur des indicateurs solides, et pertinents mesurant des résultats effectifs.
- **Le volet communication**, indispensable à la réussite de la mobilisation de tous, doit être inclus dans le Plan d'Actions car il est indispensable pour la sensibilisation et l'implication de tous les acteurs du territoire.. Les associations présentes sur la CASGBS pourront jouer également leurs rôles dans cette communication, y compris vers les citoyens des communes de la CASGBS.

## REMARQUES DÉTAILLÉES PAR AXES ET ACTIONS

### **Axe 1 : Favoriser la mobilisation générale pour une mise en œuvre efficace des orientations « Climat-Air-Energie »**

#### **Action 1.1 Une administration exemplaire**

Des obligations progressives pour les collectivités territoriales sont inscrites dans les lois TECV, AGEV, CR, Egalim concernant l'impact social et environnemental de la commande publique. La création d'une dynamique à l'échelle de l'agglomération et intégrant les communes permet des synergies de compétences.

L'agglomération pourrait s'engager dans une labélisation *Territoire engagé pour la Transition Ecologique*, et pour ses achats RFAR, afin de mobiliser l'ensemble de la communauté et les équipes.

La direction des affaires juridiques du Ministère de l'Economie et des finances rappelle que la dynamique d'achat responsable doit être un levier des politiques de la collectivité, s'appuyer d'abord sur une évaluation de la pertinence des besoins en regard du référentiel des Objectifs de Développement Durable. Une telle approche permet une réflexion transversale, la définition de clauses pertinentes et d'indicateurs d'impact de l'action publique.

Pour cette dynamique et pour intégrer les obligations à venir, l'agglomération peut se doter de manière volontaire d'un schéma de promotions des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), en s'appuyant sur le Plan National des Achats Durables et le réseau RAPIDD.

Les bénéfices d'une telle démarche sont multiples : construire la résilience de l'agglomération, maîtriser les contraintes réglementaires, partager cette dynamique avec la population en créant une référence et enfin, à travers la commande publique, contribuer à créer un panier de ressources (artisans, fournisseurs) favorisant la transition de l'ensemble des acteurs du territoire.

L'obtention du label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » pourrait être un objectif de la CASGBS et de chaque commune en faisant partie.

- Les actions proposées nous semblent pertinentes, en précisant à la fois le contenu et les échéances.
- Il nous semble important d'ajouter un indicateur qui soit en prise directe avec les objectifs principaux du PCAET, comme, par exemple, la mesure de l'énergie (ou du carburant responsable de 85% des émissions de GES) consommée par la CASGBS.
- L'objectif de -33% d'impression en 2027 ne semble pas suffisamment ambitieux, là où un objectif zéro papier hors impression indispensable semble plus opportun, tout en respectant l'accès pour tous aux démarches et documents administratifs.

- Le Plan d'Actions PCAET doit prévoir des guides d'actions proposés aux équipes de la CASGBS chargées de concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques et projets, pour tendre vers une communauté d'agglomération plus résiliente.
- Le Plan d'Actions devrait demander que tous les services soient formés aux enjeux des limites planétaires (20 heures de formation comme pour les hauts fonctionnaires).
- Voir également **la circulaire du premier ministre n° 6145/SG** visant l'engagement de l'Etat dans des services publics écoresponsables, Il repose sur un socle de 20 mesures qui incarnent l'écologie au quotidien pour les services publics et sur la mobilisation des agents pour porter des actions et initiatives au plus proche de leurs missions et de leur environnement.

### **Action 1.2 Faciliter l'implication de tous**

- Il sera utile, dans la stratégie de communication, de présenter un projet positif et motivant de l'évolution de l'agglomération afin de créer l'implication de tous les acteurs du territoire. Ce plan de communication devra également être incitatif en proposant des actions et leur bénéfices sur les différents axes du plan, et en offrant un accompagnement pour créer de véritables engagements dans la durée.
- La mobilisation implique de communiquer, régulièrement et avec une bonne fréquence, sur les enjeux, l'avancée des chantiers, et sur les résultats concrets obtenus.
- L'implication de tous nécessite une vraie gouvernance participative et opérationnelle, c'est-à-dire incluant les représentants des différents acteurs, et qui doit être responsable de l'atteinte des objectifs. Les partenaires (dont les associations, les entreprises, ...) devraient être clairement identifiés.
- Un des moyens d'implication est également de proposer que chaque entreprise importante soit responsable de l'élaboration d'un plan de continuité climatique (au même titre que le plan de continuité sanitaire demandé pendant la COVID) : les entreprises doivent notifier qu'elles ont pris connaissance des risques (que la CASGBS leur transmettra), et répondre par le biais de ce Plan de Continuité Climatique, pour chacun des risques, ce qu'elles mettent en œuvre pour les minimiser et y faire face.
- La CAGBS doit aussi faciliter les actions de tous par la mise à disposition de compétences, de formations, ....

## **Axe 2 : Préserver et valoriser nos ressources environnementales**

### **Action 2.1 Agriculture de proximité**

- Le maintien de l'agriculture de proximité devra passer par une amélioration de la qualité biologique des produits (disparition ou limitation forte des pesticides), le développement de méthodes basées sur l'agro-écologie, et tenir compte de l'adaptation nécessaire au changement climatique (température, eau). La

CASGBS peut soutenir cette amélioration en privilégiant les produits locaux et de bonne qualité biologique dans les cantines municipales et collectives (crèches, écoles, EHPAD, etc.).

- Le Plan d'Actions doit prévoir des incitations à la limitation des engrais azotés, source de gaz à effet de serre, au renforcement du stockage de carbone dans les sols par un accroissement de la matière organique du sol, par un zéro artificialisation brute des terres agricoles sur le territoire et la protection des zones de culture ancienne en déshérence. Il doit également faciliter des approches innovantes de l'agroécologie et concernant l'énergie faire la promotion de l'agrivoltaïsme et en suivre les réalisations.
- Le Plan d'Actions PCAET doit favoriser, soutenir, aider, accompagner financièrement les repreneurs des surfaces agraires pour la mise en place de maraichages en permaculture, la distribution locale des produits.
- Le Plan d'Actions devra être complété par des mesures permettant l'accès pour le plus grand nombre à une alimentation de qualité. Ces mesures pourront présenter des similitudes avec l'écosystème Agri Paris et pourrait, pourquoi pas, développer des synergies avec celui-ci.

### **Action 2.2 Protéger la forêt**

- La forêt de Saint-Germain est classée « Forêt de Protection ». La CASGBS en s'appuyant sur cette expérience devrait décliner des actions concrètes pour développer son couvert forestier, en prenant en compte les conséquences du changement climatique (essences, sécheresse, ravageurs,...) et les bénéfices et termes d'atténuation.

### **Action 2.3 Préserver la ressource en eau**

- Les actions nous semblent pertinentes. L'indicateur retenu (qualité de l'eau potable) devra être redéfini pour traduire également les mesures d'économie et les progrès de l'infiltration, la disponibilité de l'eau pour la flore et la faune et pour l'agriculture.
- La mise en place dans les PLU de la protection des sols contre l'imperméabilisation, pour engager des démarches de dés-imperméabilisation par les acteurs économiques et les particuliers nous semble nécessaire.
- Comme pour l'énergie, il devra être demandé aux acteurs économiques et aux particuliers de travailler à la réduction de leurs besoins en eau : se demander quelle qualité d'eau nécessaire en entrée de processus, en améliorant l'efficacité, en récupérant des eaux de pluie, en recyclant des eaux usées, les effluents des uns peuvent être les intrants des autres. Un indicateur spécifique devra permettre d'évaluer cette sobriété en eau

### **Action 2.4 Biodiversité**

- Il nous semble nécessaire de définir une action pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires encore utilisés.
- Il est important également que les actions assurent la continuité des trames vertes et bleues.

### **Axe 3 : Développer une économie locale et durable**

#### **Action 3.1 Accroître la production des énergies renouvelables**

La CASGBS ne répond pas aux questions pertinentes de l'autorité environnementale :

- La production d'ENR en 2050 est annoncée au niveau du potentiel maximal mais ne donne pas d'explication sur les moyens mobilisés. Un objectif de 244 GWh est donné pour 2027, mais sans en préciser la nature ni les moyens mis en place pour les obtenir.
- Le photo-voltaïque doit être la première source de production d'électricité ENR. Il manque des précisions sur la mobilisation du potentiel. Il est nécessaire de différencier les gros projets des projets modestes sur les toits existants avec, pour chacun, une stratégie particulière. Enfin, compte tenu de la capacité limitée de raccordement sur le réseau électrique actuel, il sera nécessaire de développer en parallèle l'autoconsommation et d'avoir une implication des citoyens forte pour permettre l'acceptation des projets de production locale d'énergie.
- Le thermique solaire ou les approches duales, l'utilisation des eaux chaudes usées, doivent être favorisés.
- La géothermie peut être un apport pertinent déjà développé au sein de certaines communes du territoire et la CASGBS pourrait offrir un support pour son déploiement.
- Les PLU devront être mis en accord avec les services de protection du patrimoine, par une approche générique.
- Des incitations doivent être mises en place pour développer l'artisanat pertinent.

#### **Action 3.2 Réduire et valoriser les déchets**

- L'action de sensibilisation devra comporter un volet spécifique en direction des commerçants.
- Le taux de réduction (5% en 2027) est très modeste là où la SNBC donne des objectifs plus ambitieux. Il est donc nécessaire qu'une dynamique plus importante soit présente dans le Plan d'actions du PCAET.

#### **Action 3.3 Economie circulaire et de la fonctionnalité**

- Le PCAET doit inclure dans la réflexion les échanges entre citoyens via les réseaux sociaux.
- Des incitations doivent être présentes pour les entreprises importantes et sectorielles (bâtiment ...) dans leur recherche pour un meilleur cycle de vie de

leurs produits, pour le réemploi des matériaux de construction à faire au-delà de la démolition des habitats et bâtiments, en construisant le neuf dans cette perspective, en favorisant les recycleries et démarches de seconde main, tout en gardant un objectif de sobriété.

#### **Axe 4 : Améliorer les conditions de déplacement par de nouvelles pratiques sobres et décarbonées**

Il nous semble nécessaire de faire un examen des raisons des mobilités (vers et depuis les commerces, les grands centres commerciaux, les écoles, les lieux de travail, les loisirs, etc.) en pensant et influençant les aménagements du territoire pour réduire les déplacements et les organiser afin de diminuer leurs impacts sur les changements climatiques. Cette analyse doit s'accompagner d'un accès pour tous aux services publics et infrastructures essentielles. A cette fin, nous souhaitons l'adoption d'un Plan local des mobilités pour le territoire de la CASGBS.

##### **Action 4.1 Liaisons entre communes pour une offre alternative aux transports carbonés**

Les différentes actions mentionnées devront privilégier les moyens bas carbone en recherchant et en mettant en œuvre des innovations pour limiter la circulation : à titre d'exemple, l'auto-partage.

- Afin de limiter l'empreinte carbone dans la Communauté d'Agglomération, le PCAET doit prévoir de rendre les circulations de transit plus difficiles pour les ralentir et les limiter (poids lourds et véhicules légers).
- Le Plan d'Actions PCAET doit intégrer la suppression pour les PLU de l'obligation de disposer de 2 places de stationnement ou plus par logement..
- Les actions prévues dans le Plan Qualité de l'Air doivent être prises en compte (Zone à Faible Emission – ZFE –, etc.).

##### **Action 4.2 développer les modes" humainement actifs"**

- L'objectif principal de multiplier la part modale liée au vélo et la marche doit être réaffirmé, se conformer aux objectifs nationaux et constituer un indicateur principal.
- Le Plan d'Actions PCAET doit capitaliser sur le réseau régional cyclable structurant (dit RER Vélo), qui traversera le territoire, en facilitant son déploiement. Le Plan vélo devrait être révisé pour intégrer ce réseau et son cahier des charges.

##### **Action 4.3 Renforcer l'usage des transports en commun**

- Le Plan d'Actions PCAET doit prévoir de renforcer la communication incitant à l'utilisation des transports en commun, et ainsi à la réduction du nombre de voitures circulant ou en stationnement dans l'Agglomération

##### **Action 4.4 Accompagner le déploiement de motorisations propres**

- Ce qui est prévu au niveau national est "100 % de ventes de véhicules particuliers neufs électriques en 2040" et ceci doit rester la ligne de mire car les autres solutions (hybrides, Gaz Naturel Véhicule – GNV – vert, ...) n'apportent que des solutions insuffisantes en terme de rejet de GES. La solution électrique doit donc être une priorité forte du Plan d'Actions du PCAET.
- Les indicateurs de suivi sont à préciser, en intégrant par exemple le taux de couverture par des bornes de recharge, notamment pour les foyers démunis de parkings individuels.

## **Axe 5 : Favoriser la résilience des bâtiments, des espaces publics et des aménagements**

### **Action 5.1 Aménagement durable des espaces publics**

La liste des sous-actions est très complète mais aurait besoin de quantification des moyens à mettre en œuvre pour être plus crédible.

### **Action 5.2 Eco-rénovation et construction nouvelles**

C'est un secteur clef pour réduire les émissions de GES puisque le secteur résidentiel et tertiaire est responsable de près de la moitié des émissions et surtout possède le plus grand potentiel de réduction.

- En ce qui concerne la rénovation, les chiffres annoncés sont ambitieux (réduction de 84% pour le résidentiel et 90% pour le tertiaire d'ici 2050 des GES). Les moyens engagés sont par contre largement insuffisants en regard de ces objectifs. Ainsi il est en effet indispensable de disposer d'un centre d'information et de formation à la rénovation pour aider les propriétaires à définir, financer puis réaliser leurs projets de rénovation et d'autre part pour que les artisans développent une meilleure connaissance des techniques d'isolation et de chauffage afin de répondre efficacement aux besoins. Une telle démarche serait profitable à la réalisation du PCAET et à la dynamique économique du territoire.
- En ce qui concerne la construction neuve, les documents de planification d'urbanisme ou encore d'assainissement sont essentiels pour l'atteinte des résultats ciblés. Le caractère optionnel pour les communes de l'application des recommandations du PCAET proposé dans la rédaction actuelle, doit être abandonné au profit d'une obligation.
- Plutôt que d'une "charte promoteurs de construction durable", c'est le développement d'une aide au respect de la RE2020 dans toutes ses composantes et un contrôle de son application qu'il conviendrait de mettre en place.
- Le Plan d'Actions PCAET doit prévoir la mise à disposition des propriétaires de logement d'un guichet pour monter les projets de rénovation (technique, financier).



- La gestion, et dans de nombreux cas, la levée des limitations qui pourraient apparaître entre réglementations et chartes d'aménagement doivent être prévues.
- Une mise en place d'indicateurs plus précis (en particulier suivre le nombre et le résultat des rénovations) est indispensable.

### **Action 5.3 Eco-rénovation des bâtiments publics et d'activités**

- Cet axe est rendu obligatoire par la loi. Il sera renforcé par les nouvelles directives attendues.
- Comme pour l'action précédente, les moyens financiers et humains et le manque d'actions annoncées nous semblent rendre difficile l'atteinte des objectifs annoncés (70 % du parc à un niveau BBC et le reste à 150kWh/m<sup>2</sup>/an).
- La responsabilité est ici déléguée aux communes de la Communauté d'Agglomération. Cette éco-rénovation doit sans doute être encouragée et suivie par la CASGBS.
- Il s'agit donc de définir des plans d'actions par commune et d'en faciliter le financement, et la réalisation.

## **CONCLUSION**

Nous espérons que ces remarques contribueront à renforcer les impacts du PCAET et restons à disposition, à la fois pour expliciter ces remarques et pour faire évoluer le Plan d'Actions PCAET.

Il nous semble également important de développer une culture de résilience sur le territoire au cas où toutes les solutions qui seront mises en œuvre ne conduisent pas aux résultats escomptés pour faire ainsi en sorte que la CASGBS, en mouvement, soit capable d'anticiper des perturbations, de les atténuer, de s'y adapter et d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique, état décidé et construit démocratiquement.

L'exécution du Plan d'Actions du PCAET gagnera à s'inscrire dans des réseaux Nationaux et Européens afin de capitaliser sur les expertises et les expériences, et, face aux urgences, d'accélérer le passage à l'échelle des initiatives.

Le suivi de l'exécution du Plan d'Actions, y compris par la participation de représentants des associations au comité de pilotage, sera un des facteurs clés de succès de son exécution et de son déploiement. Les associations sont prêtes à une contribution significative dans ce sens.